

DECRET

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
29 Juillet 1960
Arrivée N° 10925SCM

Portant affectation de M. DELCHER Gérard
Attaché de Classe Exceptionnelle

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi N° 59/3 du 15 Février 1959, portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le décret N° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la lettre N° I2445/AP/2 du 22/6/60 du Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté mettant M. DELCHER à la disposition de la République du Dahomey,

VU l'arrivée à Cotonou, le 20 Juillet 1960, de M. DELCHER en provenance du CAMEROUN

VU les nécessités du service

DECRETE

ARTICLE 1er - Monsieur DELCHER Gérard, Attaché de classe exceptionnelle - Indice Métro 450 du Cadre Autonome des Attachés - nouvellement arrivé au Dahomey est mis à la disposition du Ministère de l'Economie et du Plan.

ARTICLE 2 - Le Ministre de l'Economie et du Plan est chargé de l'exécution du Présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU le 27 JUILLET 1960.

[Signature]
H. MAGA

WISE :
Le Ministre des Finances

WISE
Le Ministre de la
Fonction Publique

WISE
Le Ministre de
l'Economie et du
Plan

[Signature]

AMPLIATIONS :

Enregistrement	1	SCGM	3	MF	3	INFO	1
JORD	1	MEP/CAB	6	CF	1	T. Ministres	15
PCM	15	Intéressés	2	Trésor	1	Archives	3